Modification du PLU de la commune de Busigny - Réponse aux avis PPA

Personne Publique Associée	Date de l'avis	Synthèse de l'avis / des remarques	Réponse apportée par la collectivité	Suite donnée
SNCF IMMOBILIER	30/03/2026	Pas d'opposition aux modifications envisagées		Pas de modification
		Concernant le projet de renouvellement urbain « Rue de la Gare », la parcelle est située en contiguïté des emprises ferroviaires. La mise en œuvre de cette opération doit se faire au regard des différentes règles liées à la protection du domaine public ferroviaire (respect de la servitude T1 et consultation de la SNCF dans le cadre des demandes d'autorisation d'urbanisme)	Le PLU n'a pas vocation à se substituer à la servitude T1 ou à l'obligation de consultation de la SNCF, lesquelles demeurent applicables dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme au regard des articles du code de l'urbanisme et du code de transport.	Ajout de la précision dans la notice.
		De nouvelles règles de protection du domaine public ferroviaire sont entrées en vigueur au 1er janvier 2022.	La servitude T1 sera annexée au PLU à l'issue de l'enquête publique.	La servitude T1 sera annexée au PLU à l'issue de l'enquête publique.
		Il est nécessaire de consulter systématiquement la SNCF pour tous les travaux à proximité des emprises ferroviaires.	Il s'agit d'un rappel au code de l'urbanisme et au code des transports.	Ajout de la précision dans la notice.
CHAMBRE D'AGRICULTURE NORD-PAS-DE-CALAIS	14/04/2026	L'établissement n'a pas de remarque agricole à formuler.	Dont acte.	Pas de modification
DEPARTEMENT DU NORD	23/04/2026	Deux des sites jouxtent des Routes Départementales : le site rue de la Gare (RD15) et	L'obligation de consultation des services de l'arrondissement	Ajout de la précision dans la notice.

		celui de la rue des Frères Desjardins (RD21). Les services de l'arrondissement devront être consultés pour définir les condition d'accès au domaine public départemental afin de garantir les conditions de sécurité et de visibilité.	s'applique sur ces deux secteurs.	
		Le secteur de la rue des Frères Desjardins comporte un axe de ruissellement (donnée transmise par les services de l'Etat). Le Syndicat mixte du Sud-Est de l'Escaut (SYMSEE) travaille sur la thématique du ruissellement et de l'érosion des sols agricoles. Il convient de s'assurer que les conclusions de ces différentes études et interventions menées par le SYMSEE sont prises en compte par les pétitionnaires au même titre que les axes de ruissellement transmis par les services de l'Etat.	La commune ne dispose pas de ces études. En cas de révision du document d'urbanisme, elle associera la SYMSEE pour préciser les secteurs à enjeux sur la commune.	Pas de modification.